



MAIRIE DE THIVIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018**

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du Compte rendu de la séance du 02 mars 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 Mars 2018 et le soumet à l'assemblée pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 2 Mars 2018

Budgets Primitifs 2018 : Commune, Assainissement, Eaux, Cinéma, Lotissement de Sarceix :

1) Budget Commune : (vue d'ensemble ci-dessous)

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - COMMUNE DE THIVIERS		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 215 244,56	3 199 586,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	26 525,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 42 183,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 241 769,56	3 241 769,56
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1058)	556 973,08	563 345,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	107 704,10	71 799,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 29 532,79
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	664 677,18	664 677,18
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 906 446,74	3 906 446,74

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans assimilation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
 (4) Total de la section de fonctionnement = R.A.R + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 Total de la section d'investissement = R.A.R + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 POUR, 5 ABSTENTIONS :

VOTE le budget primitif 2018 COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 3 241 769.56€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 664 677.18€

2) Budget Assainissement : (Vue d'ensemble ci-dessous)

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - ASSAINISSEMENT DE THIVIERS		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	227 967,95	227 967,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	227 967,95	227 967,95
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	108 179,75	425 034,16
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 446 673,86	1 174 200,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 44 380,55	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 599 234,16	1 599 234,16
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 827 202,11	1 827 202,11

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31/12 de l'exercice précédent.
 En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 de l'ASSAINISSEMENT qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 227 967,95€

- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 599 234,16€

3) Budget Eaux : (Vue d'ensemble ci-dessous)

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - EAUX DE THIVIERS		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 357 876,85	284 004,72
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 073 872,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 357 876,85	1 357 876,85
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 202 260,73	1 296 466,15
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	293 190,76	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 198 985,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 495 451,49	1 495 451,49
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 853 328,34	2 853 328,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 EAUX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 1 357 876, 85€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 495 451, 49€

4) Budget Cinéma : (Vue d'ensemble ci-dessous)

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - CINEMA DE THIVIERS		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	174 147,99	160 100,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 14 047,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	174 147,99	174 147,99
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	21 567,99	29 188,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 620,01	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	29 188,00	29 188,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	203 335,99	203 335,99

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 du CINEMA qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 174 147.99€

- Dépenses et Recettes d'Investissement : 29 188.00€

5) Budget Lotissement de Sarceix: (Vues d'ensembles ci-dessous)

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - LOTISSEMENT DE SARCEIX		BP	2018
I - VOTE DU BUDGET		I	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	109 460,82	95 296,10	
6015	Terrains à aménager	18 016,02	0,00	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	10 383,00	8 255,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	81 061,80	87 041,10	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		109 460,82	95 296,10	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		109 460,82	95 296,10	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		109 460,82	95 296,10	

+	
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	22 016,02
-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	117 312,12

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 460,82	117 312,12	
7015	Ventes de terrains aménagés	109 460,82	117 312,12	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		109 460,82	117 312,12	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		109 460,82	117 312,12	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		109 460,82	117 312,12	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	117 312,12

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 LOTISSEMENT DE SARCEIX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 117 312.12€

Compte-tenu du fait qu'il n'y a pas eu d'opération au Budget Lotissement de Sarceix en 2017, il n'y a pas de dépenses et de recettes d'investissement.

6) Admission en non-valeur BUDGET EAU et BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande en non-valeur proposée par notre délégué SOGEDO sur le Budget Eaux et le Budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée par la SOGEDO sur le Budget Eaux pour la somme de 52.27 € et le Budget Assainissement pour la somme de 66.07 €

7) Renouvellement de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que depuis la réforme des marchés publics entrée en vigueur au 01/04/2016, la Commission d'Appel d'Offres est composée du président et de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 5 suppléants élus dans les mêmes conditions (article L.1411-5 II du CGCT). Une première délibération fixe les conditions de dépôt des listes et une seconde, la composition de la commission. Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D.1411-5 et L.2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que :

- les conditions de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres comme suit : La liste doit comprendre les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires : 5 titulaires et 5 suppléants.
- la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

Le Conseil,

Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Vu les résultats du scrutin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.
- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offre.

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

8) Création de la commission des marchés : MAPA (commande publique)

Monsieur le Maire propose la création d'une commission des marchés pour toutes consultations en procédure adaptée. La commission d'appel d'offres se prononçant pour les procédures formalisées.

Monsieur le Maire propose que :

- le nombre de membres titulaires et suppléants soient identiques à la CAO
- les membres de la CAO sont aussi membres de la commission des marchés. (MAPA – Commande Publique)
- la Commission des marchés sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

Le Conseil,

Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Vu les résultats du scrutin,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- **DECIDE** que la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission des marchés.

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

9) Création de la commission des délégations des services publics (commande publique)

Monsieur le Maire informe que la ville ne dispose pas de commission relative aux délégations de services publics et qu'il serait opportun d'en créer une, car THIVIERS dispose d'un contrat de délégation de service public avec la SOGEDO relative à l'adduction en eau potable.

Monsieur le Maire propose que :

- le nombre de membres titulaires et suppléants soient identiques à la CAO
- les membres de la CAO soient aussi membres de la commission de délégation des services publics.
- la Commission des marchés sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

Le Conseil,

Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission pour les délégations de services publics,

Vu les résultats du scrutin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** que la Commission pour les délégations de services publics sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.
- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission pour les délégations de services publics

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

10) Régularisation cession parcelle au SMCTOM du secteur de THIVIERS

En 2016, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la vente d'une parcelle au SMCTOM de THIVIERS. Cependant la délibération N° 2016/05/05 manque de précision.

Le conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération N°2016/05/05
- **DECIDE** de céder la parcelle BE 201 au SMCTOM du secteur de THIVIERS pour l'euro symbolique
- **DECIDE** que les frais de cession seront assumés par le SMCTOM du secteur de THIVIERS
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Compte-Rendu de la Séance du

Questions diverses

- Benoît MOUTON : accueil des amis de JAVEA à Thiviers du 2 au 6 Août 2018.
- Monsieur le Maire : Utilisation du Parc Municipal pour les manifestations estivales.

Signatures:

Nom et Prénom	Signature
COUTURIER Pierre-Yves	
MAZEAUD Pascal	
DEQUANT Céline	
JUGE Jacques	
LEHAIR Carole	
VIRVALEIX Vincent	
BAUDESSON Céline	
AMOUROUX Patrice	
BONNET Henri	
BRUNESSEAUX Nicole	
COURNIL Sylvie	
DOBBELS Michel	
BOST Benoît	
FAVARD Marie	
GRANERI Nathalie	
HYVOZ Isabelle	
MOUTON Benoît	
PETITJEAN Hélène	
REBIERE Michel	
ROBERTS Nicola	
VILLEPONTOUX Michel	



N° : 2018/04/01

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Jacques JUGE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 POUR, 5 ABSTENTIONS :

VOTE le budget primitif 2018 COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 3 241 769.56€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 664 677.18€

Présentation générale du budget COMMUNE – Vue d'ensemble (au verso)

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire,

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_01-DE
Regu le 09/04/2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 215 244,56	3 199 586,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	26 525,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si deficit)	(si excedent) 42 183,56
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		3 241 769,56	3 241 769,56

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	556 973,08	563 345,39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	107 704,10	71 799,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde negatif)	(si solde positif) 29 532,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		664 677,18	664 677,18
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 906 446,74	3 906 446,74

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire. De même, pour les dépenses manifestées et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette séance budgétaire sans limitation des lieux d'engagement votés lors du même exercice.
(2) Il s'agit uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent sur l'exercice en cours du compte "annulation" sur les cas de recettes antérieures des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et aux dépenses liées à des marchés de la complétude des engagements et au résultat des restes à réaliser payés des autres lieux d'engagement (art. 231(1) du CGR).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et au solde de l'exercice précédent liées à des résultats de la complétude des engagements et aux restes à réaliser payés des autres lieux d'engagement (art. 231(1) du CGR).
(4) Total de la section de fonctionnement = R.A.R. + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = R.A.R. + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

AR PREFECTURE
024-212405518-20180406-2018_04_01-DE
Regu le 09/04/2018



N° : 2018/04/02

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX.
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 de l'ASSAINISSEMENT qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 227 967.95€

- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 599 234,16€

Présentation générale du budget ASSAINISSEMENT – Vue d'ensemble (au verso)

Thiviers le 9 Avril 2018,

Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_02-DE
Regu le 09/04/2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	227 967,95	227 967,95
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	227 967,95	227 967,95

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	108 179,75	425 034,16
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 446 673,86	1 174 200,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 44 380,55	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 599 234,16	1 599 234,16
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 827 202,11	1 827 202,11

(1) Au budget primitif les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même pour les dépenses autorisées et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire sans limitation avec, dans un deuxième temps, lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, après avoir le vote du compte administratif sur les cas de recettes et/ou de dépenses. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'absence des dépenses engagées et/ou par des crédits au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes réalisées avant les 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR comprennent les dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements et des recettes certaines ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

AR PREFECTURE
024-212405518-20180406-2018_04_02-DE
Regu le 09/04/2018



N° : 2018/04/03

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX.
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 des EAUX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 1 357 876, 85€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 495 451, 49€

Présentation générale du budget EAUX – Vue d'ensemble (au verso)

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_03-DE
Regu le 09/04/2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 357 876,85	284 004,72
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 073 872,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 357 876,85	1 357 876,85

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 202 260,73	1 296 466,15
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	293 190,76	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 198 985,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 495 451,49	1 495 451,49
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 853 328,34	2 853 328,34

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même pour les dépenses modificatives et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire sans limitation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A après un ajustement des dépenses des résultats de l'exercice précédent, après la vote du compte administratif, et en cas de reprise en compte des résultats. Pour la section d'exploitation, les R.A.R. sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En matière d'ajust des résultats financiers n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Pour la section d'investissement, les R.A.R. correspondent aux dépenses engagées non remboursées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilisation des engagements et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(4) Total de la section d'exploitation = R.A.R. + résultat reporté + crédits d'exploitation votés
Total de la section d'investissement = R.A.R. + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_03-DE
Regu le 09/04/2018



N° : 2018/04/04

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX.
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget CINEMA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif 2018 du CINEMA qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 174 147.99€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 29 188.00€

Présentation générale du budget CINEMA – Vue d'ensemble (au verso)

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_04-DE
Regu le 09/04/2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	174 147,99	160 100,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 14 047,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	174 147,99	174 147,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	21 567,99	29 188,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 620,01	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	29 188,00	29 188,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	203 335,99	203 335,99

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans assimilation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = (1)+(2) + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés
Total de la section d'investissement = (1)+(2) + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement



N° : 2018/04/05

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

ABSENTS :

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget LOTISSEMENT DE SARCEIX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE le budget primitif 2018 LOTISSEMENT DE SARCEIX qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 117 312.12€

Compte-tenu du fait qu'il n'y a pas eu d'opération au Budget Lotissement de Sarceix en 2017, il n'y a pas de dépenses et de recettes d'investissement.

Présentation générale du budget LOTISSEMENT DE SARCEIX – Vue d'ensemble (au verso)

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_05-DE
Regu le 09/04/2018

COMMUNE DE THIVIERS - 24 - LOTISSEMENT DE SARCEIX	BP 2018
---	---------

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libelle (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	109 460,82	95 296,10	
6015	Terrains à aménager	18 016,02	0,00	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	10 383,00	8 255,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	91 061,80	87 041,10	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011-012-014-65-656)		109 460,82	95 296,10	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		109 460,82	95 296,10	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et d'ordre.		109 460,82	95 296,10	

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	22 016,02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	117 312,12

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_05-DE
Reçu le 09/04/2018

I - VOTE DU BUDGET

I

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 460,82	117 312,12	
7015	Ventes de terrains aménagés	109 460,82	117 312,12	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		109 460,82	117 312,12	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		109 460,82	117 312,12	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		109 460,82	117 312,12	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	117 312,12
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_05-DE
Reçu le 09/04/2018



N° : 2018/04/06

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Admission en non-valeur BUDGET EAU et BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une demande en non-valeur proposée par notre délégataire SOGEDO sur le Budget Eaux et le Budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée par la SOGEDO sur le Budget Eaux pour la somme de 52.27 € et le Budget Assainissement pour la somme de 66.03 €

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_06B-DE
Regu le 02/05/2018



N° : 2018/04/07

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON

Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD

M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX

Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire rappelle que depuis la réforme des marchés publics entrée en vigueur au 01/04/2016, la Commission d'Appel d'Offres est composée du président et de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de 5 suppléants élus dans les mêmes conditions (article L.1411-5 II du CGCT). Une première délibération fixe les conditions de dépôt des listes et une seconde, la composition de la commission. Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D.1411-5 et L.2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que :

- les conditions de dépôt des listes pour la Commission d'appel d'offres comme suit : La liste doit comprendre les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires : 5 titulaires et 5 suppléants.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_07-DE
Regu le 09/04/2018

- la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

Le Conseil,

Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Vu les résultats du scrutin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre.

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

Thiviers le 9 Avril 2018,

Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_07-DE
Regu le 09/04/2018



N° : 2018/04/08

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON

Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD

M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX

Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX

Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Création de la commission des marchés : MAPA (commande publique) :

Monsieur le Maire propose la création d'une commission des marchés pour toutes consultations en procédure adaptée. La commission d'appel d'offres se prononçant pour les procédures formalisées.

Monsieur le Maire propose que :

- le nombre de membres titulaires et suppléants soient identiques à la CAO
- les membres de la CAO sont aussi membres de la commission des marchés. (MAPA – Commande Publique)
- la Commission des marchés sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_08-DE
Regu le 09/04/2018

Le Conseil,
Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,
Vu les résultats du scrutin,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal,

- **DECIDE** que la Commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.
- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission des marchés.

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_08-DE
Regu le 09/04/2018



N° : 2018/04/09

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX.
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Création de la commission des délégations des services publics (commande publique) :

Monsieur le Maire informe que la ville ne dispose pas de commission relative aux délégations de services publics et qu'il serait opportun d'en créer une, car THIVIERS dispose d'un contrat de délégation de service public avec la SOGEDO relative à l'adduction en eau potable.

Monsieur le Maire propose que :

- le nombre de membres titulaires et suppléants soient identiques à la CAO
- les membres de la CAO soient aussi membres de la commission de délégation des services publics.
- la Commission des marchés sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_09-BF
Regu le 23/04/2018

Le Conseil,
Vu l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission pour les délégations de services publics,
Vu les résultats du scrutin,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal,

- **DECIDE** que la Commission pour les délégations de services publics sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.
- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission pour les délégations de services publics

Président	Titulaires	Suppléants
COUTURIER Pierre Yves	LEHAIR Carole JUGE Jacques COURNIL Sylvie BONNET Henri MOUTON Benoît	MAZEAUD Pascal DOBBELS Michel REBIERE Michel HYVOZ Isabelle VILLEPONTOUX Michel

Thiviers le 9 Avril 2018,
Le Maire.

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_09-BF
Regu le 23/04/2018



N° : 2018/04/10

MAIRIE DE THIVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le vendredi 6 Avril 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme BAUDESSON Céline, Mme GRANERI Nathalie, Mme ROBERTS Nicola, M. VILLEPONTOUX Michel, M. BONNET Henri, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme HYVOZ Isabelle, Mme COURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoît.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEQUANT Céline, Mme FAVARD Marie, Mme LEHAIR Carole, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène.

POUVOIRS : Mme Marie FAVARD donne pouvoir à Mme Céline BAUDESSON
Mme Céline DEQUANT donne pouvoir à M. Pascal MAZEAUD
M. Patrice AMOUROUX donne pouvoir à M. Vincent VIRVALEIX
Mme Carole LEHAIR donne pouvoir à Mme Nicole BRUNESSAUX.
Mme PETITJEAN Hélène donne pouvoir à M. Michel VILLEPONTOUX

Date de convocation : 29 Mars 2018

Nombre d'élus : 21

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. Jacques JUGE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

OBJET : Régularisation cession parcelle au SMCTOM du secteur de THIVIERS

En 2016, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur la vente d'une parcelle au SMCTOM de THIVIERS. Cependant la délibération N° 2016/05/05 manque de précision.

Le conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération N°2016/05/05
- **DECIDE** de céder la parcelle BE 201 au SMCTOM du secteur de THIVIERS pour l'euro symbolique
- **DECIDE** que les frais de cession seront assumés par le SMCTOM du secteur de THIVIERS
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Thiviers le 9 Avril 2018,

Le Maire

Pour le Maire,

Pascal MAZEAUD
adjoint délégué,



AR PREFECTURE

024-212405518-20180406-2018_04_10-DE
Regu le 09/04/2018